



Commission économique pour l'EuropeOrgane exécutif de la Convention sur la pollution
atmosphérique transfrontière à longue distance**Quarante et unième session**

Genève, 6-8 décembre 2021

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Projet de plan de travail pour 2022-2023
relatif à l'application de la Convention****Projet de plan de travail pour 2022-2023
relatif à l'application de la Convention****Résumé*

On trouvera exposé dans le présent document le projet de plan de travail pour 2022-2023 relatif à l'application de la Convention, dans lequel la vision d'ensemble, les objectifs et les priorités stratégiques exposés dans la stratégie à long terme au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance pour 2020-2030 et au-delà (ECE/EB.AIR/142/Add.2, décision 2018/5, annexe) sont traduits en une liste d'activités que les organes compétents devront mettre en œuvre au cours de la période 2022-2023 au titre de la Convention.

Le présent document a été établi par le Bureau de l'Organe exécutif et le secrétariat, avec la contribution des organes subsidiaires. Le projet de plan de travail comprend, pour cet exercice biennal, des propositions d'activités supplémentaires qui ne sont pas prévues dans les mandats révisés des centres scientifiques et des équipes spéciales adoptés par l'Organe exécutif.

L'Organe exécutif est invité à examiner et adopter le projet de plan de travail pour 2022-2023.

* Le présent document n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Introduction

1. Le plan de travail biennal relatif à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance vise à traduire le projet et les priorités stratégiques énoncés dans Stratégie à long terme au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance pour 2020-2030 et au-delà (ECE/EB.AIR/142/Add.2, décision 2018/5, annexe) en une liste d'activités que les organes compétents devront exécuter au titre de la Convention pendant la période 2022-2023. Sa structure s'articule autour de cinq axes de travail : activités scientifiques ; élaboration des politiques ; respect des obligations ; renforcement des capacités et sensibilisation ; communication, vulgarisation et coopération. Le présent document a été établi par le Bureau de l'Organe exécutif et le secrétariat, avec la contribution des organes subsidiaires. On y trouvera également une liste des principales réunions organisées au titre de la Convention pour la période 2022-2023.

2. Au cours de l'exercice biennal, les équipes spéciales et les centres relevant de la Convention mèneront des activités conformément à leurs mandats révisés tels qu'adoptés par l'Organe exécutif à ses trente-huitième et trente-neuvième sessions (Genève, respectivement 10-14 décembre 2018 et 9-13 décembre 2019). Le plan de travail prévoit également, pour ces équipes spéciales et ces centres, des activités supplémentaires non mentionnées dans les mandats.

3. La mise en œuvre intégrale des activités prévues dans le plan de travail nécessitera davantage de ressources que celles fournies par le budget ordinaire de l'ONU et le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (Protocole EMEP). Les Parties sont donc invitées à soutenir les activités prévues au titre de la Convention en 2022-2023, en particulier celles qui ne relèvent pas du Protocole EMEP, en contribuant au fonds d'affectation spéciale de la Convention, en finançant directement des activités ou par des contributions en nature. Les ressources nécessaires pour les activités qui ne sont pas inscrites au budget ordinaire de l'ONU, les contributions obligatoires au titre du Protocole EMEP ou les contributions recommandées au titre de la décision 2002/1 sur le financement des activités essentielles sont indiquées en dollars des États-Unis. Le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) continuera d'administrer les fonds d'affectation spéciale créés pour financer les activités relevant de la Convention et de conclure des accords contractuels avec les centres internationaux désignés pour la mise en œuvre du plan de travail.

4. Conformément à l'article 11 de la Convention, la CEE continuera de s'acquitter des fonctions de secrétariat qui lui ont été confiées. Elle convoquera et préparera les sessions de l'Organe exécutif, du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, de l'Organe directeur de l'EMEP, du Groupe de travail des effets, continuera d'apporter son soutien au Comité d'application conformément à la décision 2012/25, notamment en assurant l'organisation et le service des réunions du Comité d'application, et s'acquittera des autres fonctions qui lui seront confiées par l'Organe exécutif, sous réserve des ressources disponibles.

I. Activités scientifiques

5. Conformément aux priorités définies dans la Stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà, la prise de décisions fondées sur des données scientifiques et la démarche axée sur les effets, qui sont les fondements d'une politique saine, demeureront des éléments essentiels de la Convention. Une meilleure évaluation de l'amélioration de la qualité de l'air et de la réduction des incidences sur la santé humaine et des effets sur les matériaux et les écosystèmes renforcera l'assise scientifique et technique de la Convention et contribuera à faire en sorte que l'élaboration des politiques reste efficace et fondée sur des données factuelles. Au cours de la période 2022-2023, les travaux scientifiques à mener viseront à progresser encore dans la résolution des problèmes subsistants recensés dans Stratégie à long terme en suscitant une large participation dans toute la région de la CEE.

6. Les activités scientifiques à mener pendant la période 2022-2023 sont présentées dans le tableau 1, ci-après.

Tableau 1
Activités scientifiques

| <i>Point du plan de travail</i> | <i>Description et objectif de l'activité</i> | <i>Résultat concret escompté</i> | <i>Organismes responsables</i> | <i>Ressources nécessaires ou source de financement</i> |
|---|--|--|---|---|
| 1.1 Amélioration des outils d'évaluation de la pollution atmosphérique et de ses effets dans la région de la Commission économique pour l'Europe | | | | |
| 1.1.1 Outils de suivi et de modélisation | | | | |
| 1.1.1.1 | Contribuer à la révision du Protocole de Göteborg moyennant : | Notes et contribution en vue de la révision du Protocole de Göteborg (2022) | TFMM, CSM-O, CCC, CSM-E | Financé par le budget de l'EMEP |
| | a) Un point sur l'analyse des tendances à long terme et les messages importants pour l'efficacité des politiques ; | | TFH, PIC | Financé par les contributions recommandées |
| | b) L'évaluation de l'adéquation des outils de surveillance et de mesure pour appuyer les mesures (y compris les faits nouveaux récents, par exemple concernant les condensables). | | | |
| 1.1.1.2 | Réévaluer l'historique des émissions de PM _{2,5} provenant de la combustion résidentielle afin d'y inclure systématiquement les matières organiques condensables, et évaluer les conséquences pour la révision du Protocole de Göteborg | Analyse des ensembles de données sur les émissions, y compris les condensables, pour la période 2005-2018 Au moyen du modèle du CSM-O de l'EMEP, calcul des tendances en ce qui concerne les particules et les matrices de relations source-récepteur Examen de la contribution des condensables à l'exposition de la population et aux effets sur la santé (au printemps 2022, examen au cours des réunions de l'équipe spéciale de l'EMEP et de la huitième session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du WGE) | CSM-O, en coopération avec CMEI, CCC, CIPE et TNO | Financé par le Conseil des ministres des pays nordiques ou d'autres sources |
| 1.1.1.3 | Préparer et mener une campagne intensive de mesures visant à améliorer la compréhension des épisodes de forte pollution par l'ozone | Nouvelle campagne de terrain de l'EMEP (printemps-été 2022) | TFMM, CCC | Financé par le budget de l'EMEP et les contributions nationales |
| 1.1.1.4 | Examiner l'utilisation des mesures <i>in situ</i> des COV (y compris les capteurs de haute qualité | Rapport de l'EMEP en 2022 | TFMM, CCC, CSM-O | Financé par le budget de l'EMEP |

| <i>Point du plan de travail</i> | <i>Description et objectif de l'activité</i> | <i>Résultat concret escompté</i> | <i>Organismes responsables</i> | <i>Ressources nécessaires ou source de financement</i> |
|---------------------------------|--|--|--------------------------------|---|
| | potentiellement complémentaires ou les méthodes passives) en vue de la révision et de l'amélioration des modèles de transport de substances chimiques à différentes échelles spatiales : des sites locaux (industriels et urbains) aux sites de fond régionaux | Conséquences potentielles : révision des profils de déclaration des émissions de COV (2023) | TFEIP | |
| 1.1.1.5 | Faire une étude comparative multimodèle Eurodelta axée sur le benzo(a)pyrène | Premier rapport en 2022 Rapport final et publications en 2023 Évaluation de l'importance relative du chauffage au bois résidentiel | TFMM, CSM-E, CCC | Financé par le budget de l'EMEP et les contributions nationales |
| 1.1.1.6 | Enquêter sur la surveillance des produits chimiques qui sont une nouvelle source de préoccupations | Atelier sur la mesure et la modélisation des nouveaux contaminants (2023) | TFMM, CCC, CSM-E, TFHTAP | Financé par le budget de l'EMEP |
| 1.1.1.7 | Élaborer des données et effectuer les calculs des modèles qui sont nécessaires pour un modèle GAINS « multiéchelle » | Maillage par pays de l'EMEP/CSM-O (0,3° × 0,2°) fondé sur la « force brute », 5 années de météorologie, 5 sources de polluants (PPM, SO ₂ , NO _x , NH ₃ , COV), domaine de l'EMEP étendu incluant les pays de l'EOCAC Suivi (sectoriel) de la fraction locale de PPM au moyen du modèle EMEP (0,1°) « Facteur de correction de l'exposition » et « Correction de la distribution des dépassements » par maille (secteur) sur la base de l'uEMEP (Fin 2022) | CSM-O | Financé par le budget de l'EMEP |
| 1.1.1.8 | Analyser les changements du régime chimique des composés de l'azote (N) : l'efficacité des mesures du NH ₃ change-t-elle ? Impact sur les concentrations et dépôts d'aérosols. La distance de transport de l'azote réduit change-t-elle ? | Analyse des calculs des relations source-récepteur pour le passé et l'avenir (rapport EMEP 2022) | CSM-O | Financé par le budget de l'EMEP |
| 1.1.1.9 | Surveiller et évaluer les effets de la corrosion sur l'environnement et de l'encrassement sur les matériaux et leur évolution | Rapport des données sur la corrosion et l'encrassement découlant de l'exposition pour l'analyse des tendances sur la période 2017-2021 (2022) Rapport sur les données environnementales (2023) | PIC-Matériaux | Financé par les contributions recommandées |

| <i>Point du plan de travail</i> | <i>Description et objectif de l'activité</i> | <i>Résultat concret escompté</i> | <i>Organismes responsables</i> | <i>Ressources nécessaires ou source de financement</i> |
|---------------------------------|--|--|--|--|
| | | Rapport sur les tendances en matière de corrosion, d'encrassement et de pollution sur la période 1987-2021 (2023) | | |
| 1.1.1.10 | Collecter des informations sur des indicateurs conviviaux pertinents permettant d'évaluer les effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux au moyen d'études de cas sur les sites du patrimoine culturel de l'UNESCO | Rapport sur l'appel à données – Partie VI : Étude de la relation entre l'environnement et les produits de l'activité humaine sur certains sites de l'UNESCO (2022) | PIC-Matériaux | Financé par les contributions recommandées |
| | | Rapport sur l'appel à données – Partie VII : Application de modèles à résolution accrue sur une sélection de sites de l'UNESCO (2023) | | |
| 1.1.1.11 | Étudier la régénération biologique et les réactions aux changements de la chimie de l'eau | Rapport thématique (2022) | PIC-Eaux | Financé par les contributions recommandées |
| 1.1.1.12 | Étudier les tendances en matière de cations basiques, les facteurs éventuels et les incidences possibles pour l'état d'acidification et la régénération biologique (à débattre lors de la réunion de l'équipe spéciale) | Rapport thématique (2023) | PIC-Eaux | Financé par les contributions recommandées |
| 1.1.1.13 | Lancer un appel à données pour l'enquête sur les mousses 2020-2021(22) concernant les métaux lourds, l'azote et les POP | Rapport d'étape annuel (rapport final : 2024) | PIC-Végétation | Contributions en nature des pays participants |
| 1.1.1.14 | Procéder à une évaluation des risques fondée sur les flux d'ozone pour la végétation selon des scénarios de pollution atmosphérique relatifs : | | PIC-Végétation en collaboration avec CSM-O, CMEI, TFMM et TFHTAP | Royaume-Uni et contributions en nature des pays participants |
| | a) Aux conséquences pour la végétation des scénarios axés sur la caractérisation de la contribution du méthane en tant que précurseur d'ozone (analyse après coup) ; | Cartes et rapport (2023) | | |
| | b) À l'application de modèles de flux-réponse fondés sur la photosynthèse modifiée par l'ozone ; | Cartes et rapport (2023) | | |
| | c) Aux effets de la sécheresse dans les conditions climatiques actuelles et futures. | Cartes et rapport (2023) | | |
| 1.1.1.15 | Examiner les incidences de la pollution par l'ozone et des changements climatiques sur la | Rapport (2023) | PIC-Végétation | Royaume-Uni et contributions |

| <i>Point du plan de travail</i> | <i>Description et objectif de l'activité</i> | <i>Résultat concret escompté</i> | <i>Organismes responsables</i> | <i>Ressources nécessaires ou source de financement</i> |
|---------------------------------|--|---|---|---|
| | végétation, l'accent étant mis sur les conséquences pour le calcul et l'application des niveaux critiques fondés sur les flux et l'évaluation des risques | | | en nature des pays participants |
| 1.1.1.16 | Dresser l'état des connaissances concernant la dimension génétique de la résilience des cultures face à l'ozone et son potentiel pour la sélection des cultures | Rapport (2023) | PIC-Végétation | Royaume-Uni et contributions en nature des pays participants |
| 1.1.1.17 | Étudier les dépôts d'azote et leurs effets sur la santé, la productivité et la biodiversité des forêts ainsi que sur le stockage du carbone dans celles-ci | Rapport et article scientifique sur l'état et les tendances en matière de niveaux d'azote dans les forêts européennes (2022 et 2023) Publication sur les réactions des écosystèmes forestiers européens à la diminution des dépôts d'azote | PIC-Forêts | Financé par les contributions recommandées |
| 1.1.1.18 | Dresser un bilan de la situation et des tendances en matière de métaux lourds dans les écosystèmes forestiers | Article scientifique sur les concentrations de métaux lourds dans les placettes de degré I en Europe (2023) | PIC-Forêts | Financé par les contributions recommandées |
| | Étudier les relations de cause à effet liées à la pollution atmosphérique dans les forêts dans le contexte des changements climatiques | Incidences du climat sur la nutrition foliaire des essences forestières européennes (art. scientifique en 2023) | PIC-Forêts | Financé par les contributions recommandées |
| | Examiner les effets de la pollution atmosphérique sur la santé, la productivité et la biodiversité des forêts ainsi que sur le stockage du carbone dans celles-ci | Rapport sur l'effet de la pollution atmosphérique sur la santé et la productivité des forêts (2023) | PIC-Forêts | |
| 1.1.1.19 | Étudier les charges critiques à l'état d'équilibre : a) Mise à jour des charges critiques nationales par les centres nationaux de liaison ; b) Mise en place d'une base de données européenne de référence par le CCE. | Base de données (2020/21) pour les charges critiques concernant l'acidification et l'eutrophisation ; rapport (2022) | CCE et PIC-Modélisation et cartographie | Centres nationaux de liaison et contributions recommandées |
| 1.1.1.20 | Examiner et réviser les charges critiques empiriques de l'azote publiées en 2011 (suite) | Rapport sur les charges critiques empiriques en Europe (2022) | CCE et PIC-Modélisation et cartographie | Financé par le CCE, les centres nationaux de liaison du CCE et les contributions recommandées |
| 1.1.1.21 | Mettre à jour la carte harmonisée des récepteurs utilisée dans le cadre de la Convention | Carte harmonisée des récepteurs pour l'Europe (2023) | PIC-Modélisation et cartographie, CCE | CCE et Allemagne |

| <i>Point du plan de travail</i> | <i>Description et objectif de l'activité</i> | <i>Résultat concret escompté</i> | <i>Organismes responsables</i> | <i>Ressources nécessaires ou source de financement</i> |
|---------------------------------|--|---|--|---|
| 1.1.1.22 | Dresser un bilan des publications sur les niveaux critiques d'ammoniac et fournir des données empiriques à l'appui d'un atelier | Organisation d'un atelier international (2022) et rapport d'atelier (2023) | PIC-Modélisation et cartographie, CCE | CCE et Allemagne |
| 1.1.1.23 | Modéliser l'interaction entre pollution atmosphérique et changement climatique : azote et carbone | Atelier d'experts (2022) | PIC-Modélisation et cartographie, CMD | CMD et experts des centres nationaux de liaison |
| 1.1.1.24 | Modéliser l'évolution de la biodiversité en vue de déterminer les charges critiques d'azote | Rapport sur l'élaboration de la méthode et proposition d'appel à données (2023) | PIC-Modélisation et cartographie, CMD, CCE | CMD, CCE et experts des centres nationaux de liaison |
| 1.1.1.25 | Rendre fonctionnelle et promouvoir la « surveillance intégrée allégée » à titre de protocole de surveillance attractif, en vue d'ajouter de nouveaux types d'écosystèmes suivis par le PIC-Surveillance intégrée | Extension de la méthode de surveillance intégrée visant à ajouter deux niveaux de surveillance avec moins de variables obligatoires et invitation aux pays à y adhérer (2022) | PIC-Surveillance intégrée | Financé par les contributions recommandées |
| 1.1.1.26 | Modéliser et évaluer les incidences sur la biodiversité et les écosystèmes | Article scientifique (2023) | PIC-Surveillance intégrée, CMD | Financé par les contributions recommandées |
| 1.1.1.27 | Synthétiser les données existantes sur les effets de l'exposition à la pollution atmosphérique sur la santé | Rapport sur les méthodes d'évaluation des risques et des incidences de la pollution atmosphérique sur la santé et analyse coûts-bénéfices (mise à jour du projet HRAPIE) Aperçu de la pollution atmosphérique et de la COVID-19 (facultatif, en fonction des ressources) | TFH en collaboration avec d'autres groupes, par exemple TFIAM TFH | Devrait être financé par les contributions recommandées ; un financement supplémentaire est nécessaire |
| 1.1.1.28 | Poursuivre l'élaboration de méthodes d'évaluation des incidences directes et indirectes de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance sur la santé humaine | Actualisation des outils de quantification des effets de la pollution atmosphérique sur la santé, y compris les liens avec l'atténuation des incidences des changements climatiques Évaluation des avantages communs, pour la santé, des programmes relatifs aux changements climatiques et à l'assainissement de l'air, et des arbitrages entre ces programmes (facultatif, en fonction des ressources) | TFH | Devrait être financé par les contributions recommandées et d'autres donateurs potentiels ; un financement supplémentaire est nécessaire |

| <i>Point du plan de travail</i> | <i>Description et objectif de l'activité</i> | <i>Résultat concret escompté</i> | <i>Organismes responsables</i> | <i>Ressources nécessaires ou source de financement</i> |
|---|--|---|--|--|
| 1.1.2 Outils relatifs aux émissions et projections | | | | |
| 1.1.2.1 | Planifier et soumettre en 2023 un guide actualisé de l'EMEP et de l'AEE | Soumission du guide (2023) | TFEIP, CIPE, experts nationaux | Financé par les contributions nationales |
| 1.1.2.2 | Examiner les nouvelles orientations et méthodes concernant les émissions provenant de l'utilisation de solvants et de produits (combustion et industrie) | Contribution au guide (2023) | TFEIP, experts nationaux | Financé par les contributions nationales |
| 1.1.2.3 | Lever l'incertitude sur les problèmes que pose une comptabilisation correcte des émissions résultant de l'importation et de l'exportation de fumier et de la répartition du bétail | Contribution au guide (2023) | TFEIP, experts nationaux | Financé par les contributions nationales |
| 1.1.2.4 | Proposer un cadre de notification des projections | Adoption du cadre par l'Organe directeur de l'EMEP (2022) | TFEIP, experts nationaux | Financé par le budget de l'EMEP |
| 1.1.2.5 | Analyser en détail la situation concernant l'incorporation de composés condensables dans les émissions de particules signalées par les Parties, compte tenu des données fournies par celles-ci dans leurs rapports d'inventaire et dans les communications directes avec les Parties déclarées pour certaines catégories de la Nomenclature pour la notification des données (études de cas) | Rapports d'étape (2022 et 2023) | CIPE et TFEIP, en collaboration avec CSM-O et TFMM | Financé par le budget de l'EMEP |
| 1.1.2.6 | Améliorer la distribution spatiale des émissions en assurant la cohérence entre les polluants, notamment pour les régions où des données maillées incomplètes sont communiquées au CIPE. De nouvelles sources de données seront étudiées conjointement avec l'IIASA, le CMEI et CORINE Land Cover (statistiques démographiques) | Distribution spatiale actualisée des inventaires des émissions (2022) | CIPE, en coopération avec CMEI | Nécessité de trouver des ressources complémentaires |
| 1.1.2.7 | Améliorer les données pour les modélisateurs : comparaison des émissions maillées de l'EMEP avec d'autres sources (CAMS, FAIRMODE) | Émissions maillées actualisées de l'EMEP (2022-2023) | CIPE, en collaboration avec CSM-O, CAMS, CCR, FAIRMODE | Financé par le budget de l'EMEP |
| 1.1.2.8 | Comblement des lacunes des ensembles de données sur les émissions de 2020 et 2021 (En raison de la situation | Ensembles de données actualisées et rapport (2022) | TFEIP | Nécessité de trouver |

| <i>Point du plan de travail</i> | <i>Description et objectif de l'activité</i> | <i>Résultat concret escompté</i> | <i>Organismes responsables</i> | <i>Ressources nécessaires ou source de financement</i> |
|---|---|---|--|--|
| | particulière de cette période (de pandémie de COVID-19) ; il sera nécessaire d'affiner les méthodes habituelles) | | | des ressources complémentaires |
| 1.1.2.9 | Affiner la communication d'informations et combler les lacunes des données sur les émissions du transport maritime afin d'anticiper les changements de la modélisation | Mise à jour des méthodes et des ensembles de données sur les émissions (2023) | TFEIP, CIPE | Nécessité de trouver des ressources complémentaires |
| 1.1.2.10 | Remanier complètement la base de données WebDab et son interface avec les utilisateurs pour les requêtes concernant les données en fonction de technologies de pointe, y compris l'intégration du système de maillage pour accélérer le processus de maillage et fournir un accès plus convivial aux émissions maillées | Mise à jour de l'interface de la base de données WebDab (2023) | CIPE | Financé par le budget de l'EMEP |
| 1.1.3 Outils d'évaluation intégrée | | | | |
| 1.1.3.1 | Évaluer des scénarios pertinents pour l'examen et la révision éventuelle du Protocole de Göteborg en utilisant le modèle GAINS multiéchelles et l'EMEP et l'uEMEP, y compris une extension du domaine du modèle GAINS (EOCAC, Balkans occidentaux et Turquie) | Analyses des données et des scénarios (2022-2023) | CMEI, TFIAM, CSM-O | Financé par le budget de l'EMEP |
| 1.1.3.2 | Élaborer des scénarios pour la révision éventuelle du Protocole de Göteborg, y compris l'analyse coût-efficacité de certaines mesures et l'évaluation de l'incidence d'une amélioration de la modélisation, notamment l'inclusion des condensables et des objectifs en matière de dépôts marins | Analyses de scénarios (2023) | TFIAM, CMEI | Financé par le budget de l'EMEP |
| 1.1.3.3 | Évaluer les tendances observées en matière de pollution atmosphérique aux différentes échelles Examiner les relations entre les pollutions atmosphériques mondiale et régionales | Contribution à la révision du Protocole de Göteborg (2022) | TFMM, TFHTAP, TFIAM, CSM-O | Financé par le budget de l'EMEP |
| 1.1.3.4 | Effets des mesures supplémentaires : Évaluer la portée des mesures supplémentaires récemment mises en œuvre (par les Parties), | Rapport (2022) | CMEI, en collaboration avec TFTEI, TFEIP, TFRN | Financé par le budget de l'EMEP |

| <i>Point du plan de travail</i> | <i>Description et objectif de l'activité</i> | <i>Résultat concret escompté</i> | <i>Organismes responsables</i> | <i>Ressources nécessaires ou source de financement</i> |
|---|--|--|---|--|
| | y compris les meilleures technologies disponibles, et leur contribution respective au respect des obligations | | | |
| 1.1.3.5 | Évaluer l'incidence sur l'ozone régional de mesures éventuelles d'atténuation du méthane | Rapport et organisation d'un atelier en 2023 | TFMM, TFHTAP, CSM-O, TFIAM, CMEI | Financé par le budget de l'EMEP |
| 1.1.4 Établissement d'une corrélation entre les échelles | | | | |
| 1.1.4.1 | Activités de l'EPCAC | Rapport d'activité (2022) Deux réunions annuelles de l'EPCAC (2022 et 2023) | TFIAM avec des experts nommés | Financé par les contributions en nature des pays participants |
| 1.1.4.2 | Concevoir et élaborer des scénarios d'émissions mondiales ventilées par région et par secteur pour étudier le potentiel d'atténuation par rapport au scénario de base avec un ensemble de données à utiliser dans les outils de modélisation utilisés dans le cadre de la Convention | Rapport (2022-2023) | TFIAM, TFHTAP | |
| 1.1.4.3 | Achever la mise à jour de la mosaïque mondiale des émissions de polluants atmosphériques traditionnels (HTAPv3, 2000-2018) | Ensemble de données actualisées (2023) | TFHTAP en coopération avec CAMS, CCR, CMEI, TFEIP | Financé par les contributions en nature des Parties |
| | Intégrer les estimations des émissions de métaux lourds et de POP ; les travaux ne commenceront sans doute pas avant 2023 | Un atelier sera organisé en 2022 | TFHTAP, CSM-E, TFEIP, CMEI | |
| 1.1.4.4 | Poursuivre l'élaboration de l'outil OpenFASST pour l'analyse préalable des scénarios futurs et des conséquences des incertitudes des modèles mondiaux et régionaux | Actualisations de l'outil (2022 et 2023) | TFHTAP | Financé par les contributions en nature des Parties |
| 1.1.4.5 | Étudier les taux d'échange air-surface du mercure | Rapport (2023) | TFHTAP, CSM-E | Financé par le budget de l'EMEP et les contributions en nature des Parties |
| 1.1.4.6 | Élaborer à l'échelle mondiale les relations source-récepteur des POP et des PM issus de la combustion | Rapport (2023) | TFHTAP, TFMM, CSM-E | Financé par le budget de l'EMEP et les contributions en nature des Parties |

| <i>Point du plan de travail</i> | <i>Description et objectif de l'activité</i> | <i>Résultat concret escompté</i> | <i>Organismes responsables</i> | <i>Ressources nécessaires ou source de financement</i> |
|---|--|---|--|--|
| 1.2 Coopération avec les Parties | | | | |
| 1.2.1 | Évaluer à l'échelle nationale la pollution par les métaux lourds et les POP | Une étude de cas sur la pollution par le mercure en Norvège faisant entrer en ligne de compte des données de mesure et une modélisation à l'échelle nationale (2022-2023) Poursuite de l'étude de cas sur la pollution par les HAP et les dépassements des directives sur la qualité de l'air en Pologne (2022-2023) | CSM-E, TFMM, experts nationaux | Financé par le budget de l'EMEP et par la Norvège et la Pologne |
| 1.2.2 | Pleins feux sur les pays de l'EOCAC et des Balkans occidentaux : utilisation d'informations actualisées sur les activités, le coût des mesures d'atténuation et l'amélioration de la répartition spatiale des émissions ; élaboration de projections | Application du modèle GAINS multiéchelle actualisé de l'EMEP et l'uEMEP (2022 et 2023 en ce qui concerne les projections relatives à l'éventuelle révision du Protocole de Göteborg) | CSM-O et CMEI en collaboration avec CIPE, TFTEI, CSM-E | |
| 1.2.3 | Renforcer les capacités en matière d'évaluation des effets sur la santé de la pollution atmosphérique aux niveaux régional et sous-régional | Élaboration et mise en œuvre du programme de renforcement des capacités pour répondre aux besoins | TFH | Devrait être financé par les contributions recommandées et d'autres donateurs potentiels |
| 1.3 Coopération avec d'autres projets et organismes (activités de sensibilisation) | | | | |
| 1.3.1 | Coopérer avec HELCOM et OSPAR ; protéger l'environnement marin | Évaluation de la charge atmosphérique de métaux lourds et de POP en mer Baltique et mer du Nord Rapports (2022-2023) Évaluation des effets de la pollution atmosphérique sur l'environnement marin Évaluation des effets des substances chimiques qui sont une nouvelle source de préoccupations en mer Baltique | CSM-E, WGE, CSM-O, TFIAM AMP (groupe spécial de la protection marine incluant CCE et PIC-Eaux) | Financé par HELCOM et OSPAR Un financement supplémentaire est nécessaire |
| 1.3.2 | Coopérer avec la Coalition pour le climat et la qualité de l'air | Rapport aux sessions annuelles conjointes de l'Organe directeur de l'EMEP et du WGE | EMEP avec l'appui de TFEIP, TFHTAP, TFMM | |
| 1.3.3 | Coopérer avec le Conseil de l'Arctique et l'AMAP | Axé sur le CS dans le cadre d'un contrat de l'Union européenne | CIPE, CMEI, CSM-O | Budget fourni par l'AMAP (contrat de l'Union européenne) |

| <i>Point du plan de travail</i> | <i>Description et objectif de l'activité</i> | <i>Résultat concret escompté</i> | <i>Organismes responsables</i> | <i>Ressources nécessaires ou source de financement</i> |
|---------------------------------|--|---|---|--|
| 1.3.4 | Appuyer les Conventions de Stockholm et de Minamata en ce qui concerne les observations atmosphériques et la gestion des données dans la région de la CEE | Rapport aux sessions annuelles conjointes de l'Organe directeur de l'EMEP et du WGE | CSM-E | |
| 1.3.5 | Renforcer les capacités en matière d'évaluation des effets de la pollution atmosphérique sur la santé aux niveaux régional et sous-régional | Élaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités pour répondre aux différents besoins | TFH | Devrait être financé par les contributions recommandées et d'autres donateurs potentiels |
| 1.3.6 | Promouvoir des messages sanitaires relatifs à la pollution atmosphérique en Europe | Formulation de messages sanitaires sur la pollution atmosphérique, y compris concernant les actions au niveau individuel Atelier sur la communication relative aux risques, y compris pour les professionnels de la santé, portant sur les messages sanitaires liés à la pollution atmosphérique à l'intention du public et au niveau individuel | TFH | Financé par la Commission européenne ; nécessité d'un financement supplémentaire |
| 1.3.7 | Coopérer avec la TFICAP et la soutenir | Participation aux réunions de la TFICAP (2022-2023) et échanges relatifs aux activités actuelles de renforcement des capacités Contribution scientifique et technique aux activités de la TFICAP pour : a) Faciliter l'apprentissage mutuel et la collaboration en matière de pollution atmosphérique ; b) Favoriser la réduction des émissions de polluants atmosphériques au moyen de l'échange d'informations sur les meilleures pratiques et les stratégies politiques ; c) Faciliter la diffusion d'informations sur le renforcement des capacités techniques. | PIC, équipes spéciales et centres du WGE et de l'EMEP | Devrait être financé par les contributions recommandées et d'autres donateurs potentiels |
| 1.4 | Amélioration du fonctionnement du WGE, de l'EMEP et de leurs organes subsidiaires | | | |
| 1.4 | Restructurer le site Web commun du WGE (www.unece-wge.org/) afin de mettre en évidence les principaux domaines d'activité du Groupe de travail | Lancement de la nouvelle version du site Web (2022 et mise à jour en 2023) | Bureau du WGE, CMD | Financé par les contributions recommandées |

Abréviations et symboles : AEE = Agence européenne pour l'environnement ; AMAP = Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique ; CAMS = Service Copernicus de surveillance de l'atmosphère ; CCC = Centre de coordination pour les questions chimiques ; CCE = Centre de coordination pour les effets ; CCR = Centre commun de recherche de la Commission européenne ; CIPE = Centre des inventaires et des projections des émissions ; CMD = Centre de modélisation dynamique ; CMEI = Centre pour les modèles d'évaluation intégrée ; Convention de Minamata = Convention de Minamata sur le mercure ; Convention de Stockholm = Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ; COV = composé organique volatil ; COVID-19 = maladie à coronavirus 2019 ; CSM-E = Centre de synthèse météorologique-Est ; CSM-O = Centre de synthèse météorologique-Ouest ; EMEP = Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe ; EOCAC = Europe orientale, Caucase et Asie centrale ; EPCAC = Groupe d'experts de la qualité de l'air dans les villes ; FAIRMODE = Forum pour la modélisation de qualité de l'air ; HAP = hydrocarbures aromatiques polycycliques ; Hg = mercure ; HRAPIE = risques présentés par la pollution atmosphérique pour la santé en Europe ; HTAPv3 = troisième version de la mosaïque des émissions de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère ; IIASA = Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués ; modèle GAINS = modèle d'interaction et de synergie entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique ; N = azote ; NH₃ = ammoniac ; NO_x = oxydes d'azote ; OpenFASST = outil de sélection rapide de scénarios (FASST) à source ouverte ; PIC = programme international concerté ; PIC-Eaux = PIC d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les cours d'eau et les lacs ; PIC-Forêts = PIC d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts ; PIC-Matériaux = PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels ; PIC-Modélisation et cartographie = PIC de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique ; PIC-Surveillance intégrée = PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes ; PIC-Végétation = PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures ; PM = particules ; PPM = particules primaires ; POP = polluants organiques persistants ; Protocole de Göteborg = Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique ; S = soufre ; SO₂ = dioxyde de soufre ; TFEIP = Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions ; TFH = Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique ; TFHTAP = Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère ; TFIAM = Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée ; TFICAP = Équipe spéciale de la coopération internationale en matière de pollution atmosphérique ; TFMM = Équipe spéciale des mesures et de la modélisation ; TFRN = Équipe spéciale de l'azote réactif ; TFTEI = Équipe spéciale des questions technico-économiques ; TNO = Organisation néerlandaise pour la recherche scientifique appliquée ; uEMEP = EMEP urbain ; UNESCO = Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; WGE = Groupe de travail des effets.

II. Élaboration des politiques

7. Conformément aux priorités définies dans la Stratégie à long terme au titre de la Convention, les travaux relatifs aux politiques au cours de la période 2022-2023 viseront, entre autres, à renforcer la ratification et la mise en œuvre des trois Protocoles les plus récents tels que modifiés (à savoir le Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg), le Protocole relatif aux métaux lourds et le Protocole relatif aux polluants organiques persistants) dans toute la région de la CEE, en mettant particulièrement l'accent sur les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Ces travaux continueront aussi à porter sur les polluants les mieux maîtrisés au niveau régional et viseront à déterminer s'il est nécessaire de prendre d'autres mesures pour faire face aux nouvelles questions, notamment celles des particules et leurs précurseurs, du carbone suie en tant que composant des particules, de l'ozone troposphérique et de ses précurseurs, de la pollution eutrophisante en mettant l'accent sur l'ammoniac et, si nécessaire, de la pollution acidifiante. L'élaboration des politiques environnementales fera l'objet d'une approche intégrée portant sur : les interactions entre l'ozone troposphérique, l'azote, les changements climatiques et les écosystèmes ; la gestion intégrée de l'azote ; les interactions entre les mesures de lutte contre la pollution atmosphérique et les mesures d'atténuation des changements climatiques et les retombées positives réciproques.

8. Les activités relatives aux politiques appuieront également l'achèvement de l'examen du Protocole de Göteborg tel que modifié et l'examen de la nécessité d'une éventuelle mise à jour du Protocole. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen devrait également poursuivre le débat de fond sur le transport à l'échelle de l'hémisphère de l'ozone et des particules et leurs précurseurs, en se penchant en particulier sur la question des stratégies visant à les maîtriser à recommander à l'Équipe spéciale du transport des polluants

atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère pour les scénarios futurs. Les activités relatives aux politiques pour la période 2022-2023 sont présentées dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2

Élaboration des politiques

| <i>Point du plan de travail</i> | <i>Description et objectif de l'activité</i> | <i>Résultat concret escompté</i> | <i>Organismes responsables</i> | <i>Ressources nécessaires ou source de financement</i> |
|---------------------------------|---|--|---|--|
| 2.1 | Échange d'informations et examen des Protocoles, des stratégies et des politiques | | | |
| 2.1.1 | Échanger des informations sur les politiques et stratégies nationales, sous-régionales et régionales de lutte contre les principaux polluants atmosphériques, conformément à l'article 8 de la Convention et aux Protocoles se rapportant à celle-ci. Offrir un cadre pour l'échange d'informations sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées par les pays, qu'il s'agisse d'adhérer aux trois Protocoles se rapportant à la Convention les plus récents ou de les mettre en œuvre | Informations relatives aux stratégies et aux politiques de réduction de la pollution atmosphérique dans l'ensemble de la région de la CEE, notamment informations sur les mesures communiquées aux sessions du Groupe de travail, suite à la décision 2016/3 de l'Organe exécutif | Secrétariat | |
| 2.1.2 | Examiner le caractère suffisant et l'efficacité du Protocole de Göteborg tel que modifié | a) Contributions visant à appuyer l'examen du Protocole ; b) Examen des principales constatations et conclusions issues de l'examen du Protocole de Göteborg modifié ; rapport final sur l'examen soumis à l'Organe exécutif ; c) Session sur les obstacles à la ratification et à la mise en œuvre ¹ . | WGSR, TFIAM, TFTEI, TFRN et organismes scientifiques WGSR WGSR, Groupe de coordination de l'EOCAC | |
| 2.1.3 | Examiner les conclusions de l'examen du Protocole de Göteborg tel que modifié et les conséquences pour la suite | Recommandations à l'Organe exécutif pour les prochaines étapes et la suite des travaux | WGSR | |
| 2.1.4 | Tenir des débats d'orientation, dans le cadre du suivi de l'examen du Protocole de Göteborg, sur la déclaration de la partie condensable dans les émissions de particules | Recommandations à l'Organe exécutif | WGSR | |
| 2.1.5 | Mettre en évidence le coût de l'inaction en matière de pollution atmosphérique afin d'encourager la ratification des principaux | Rapport destiné aux décideurs politiques sur le coût de l'inaction en matière de pollution | TFIAM, TFTEI | |

¹ Au cas où il serait possible d'organiser un événement en présentiel en 2022.

| <i>Point du plan de travail</i> | <i>Description et objectif de l'activité</i> | <i>Résultat concret escompté</i> | <i>Organismes responsables</i> | <i>Ressources nécessaires ou source de financement</i> |
|---------------------------------|--|--|---|--|
| | Protocoles se rapportant à la Convention, en particulier le Protocole de Göteborg | atmosphérique soumis à l'Organe exécutif pour adoption | | |
| 2.1.6 | Promouvoir la modélisation multiéchelle en vue de la formulation de mesures et de politiques efficaces | Note d'orientation sur la gouvernance à plusieurs niveaux | TFIAM | Financement nécessaire |
| 2.1.7 | Débattre des incidences des scénarios d'émissions futures à l'échelle mondiale et régionale | a) Sur la base des travaux scientifiques visés au point 1.1.4.3, détermination des secteurs et régions d'émissions prioritaires situés hors de la Convention qui sont hautement susceptibles d'avoir une incidence importante sur la réalisation des objectifs de la Convention ; b) Recommandations à l'Organe exécutif. | WGSR, TFHTAP, TFIAM, CMEI | |
| 2.1.8 | Mener des activités visant à appuyer l'élargissement géographique de la coopération en matière de pollution atmosphérique | Exécution des activités énoncées dans le mandat | TFICAP (en attente de la décision de l'Organe exécutif) | Contributions en nature des pays participants |
| 2.1.9 | Examiner le Règlement intérieur de la Convention et débattre d'éventuels amendements | Recommandations à l'Organe exécutif | WGSR | |
| 2.2 | Élaboration et promotion de documents d'orientation | | | |
| 2.2.1 | Analyser les interactions entre les émissions de méthane, d'ammoniac et d'autres composés azotés, et du potentiel d'atténuation conjointe des émissions provenant de sources agricoles | Document d'orientation et note politique | TFRN, en coopération avec d'autres organismes | 50 000 euros, sous réserve de cofinancement |
| 2.2.2 | Promouvoir le document d'orientation sur la gestion intégrée et durable de l'azote | Ateliers dans lesquels sera effectuée une analyse complémentaire | TFRN | 50 000 euros, sous réserve de cofinancement |
| 2.2.3 | Élaborer un document d'orientation sur les mesures non techniques et les mesures structurelles | Projet de document d'orientation soumis à l'Organe exécutif à sa quarante-troisième session pour adoption | TFIAM, TFRN, TFTEI | Contributions en nature des pays participants |
| 2.2.4 | Promotion de documents d'orientation, y compris ceux récemment adoptés | Étudier les possibilités de promouvoir les documents d'orientation, notamment ceux qui ont été récemment adoptés au sein et en dehors de la CEE | TFRN, TFTEI, TFIAM | |

Abréviations : CMEI = Centre pour les modèles d'évaluation intégrée ; Groupe de coordination de l'EOCAC = Groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l'application de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie

centrale ; TFICAP = Équipe spéciale du Forum pour la coopération internationale en matière de pollution atmosphérique ; TFIAM = Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée ; TFHTAP = Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère ; TFRN = Équipe spéciale de l'azote réactif ; TFTEI = Équipe spéciale des questions technico-économiques ; WGSR = Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

III. Respect des obligations

9. Conformément à la Stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà, le Comité d'application « devrait maintenir sa démarche actuelle en matière de contrôle du respect des dispositions, en s'attachant en priorité aux cas de non-respect prolongé, et devrait continuer de soutenir les efforts déployés par les pays pour s'acquitter de leurs obligations de réduction des émissions et de notification » (décision 2018/5, annexe, par. 48). Toute question dont il est saisi ou qui lui est renvoyée au titre de l'alinéa b) du paragraphe 3 des fonctions du Comité d'application (décision 2012/25, annexe) sera traitée en priorité, compte tenu de la décision 2019/2. À cet égard, le Comité continuera à passer en revue les progrès accomplis par les Parties suite aux décisions adoptées par l'Organe exécutif sur la base des recommandations du Comité et à examiner l'opportunité de mesures complémentaires éventuelles pour traiter au cas par cas les problèmes de non-respect des dispositions. En outre, conformément à ses fonctions, il examinera, si nécessaire, les questions systémiques relatives au respect des dispositions qui auront été recensées. En se fondant sur les informations communiquées par le secrétariat, le Comité évaluera les rapports des Parties sur leurs données concernant les émissions et les projections. Il poursuivra son dialogue avec les organes et les experts compétents, en s'attachant particulièrement à améliorer la communication avec les organes techniques relevant de la Convention. Les activités liées au respect des dispositions au cours de la période 2022-2023 sont présentées dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3
Respect des obligations

| <i>Point du plan de travail</i> | <i>Description et objectif de l'activité</i> | <i>Résultat concret escompté</i> | <i>Organismes responsables</i> | <i>Ressources nécessaires ou source de financement</i> |
|---------------------------------|--|--|---|--|
| 3.1 | Examiner le respect des obligations en matière de notification (examen périodique dans le cadre des Protocoles se rapportant à la Convention fondé sur les données concernant les émissions et les projections présentées à l'EMEP qui sont disponibles dans la base de données WebDab relative aux émissions) | a) Tableaux présentant les informations reçues pour chacun des sept Protocoles ; b) Notes sur les notifications obligatoires établies et projets de recommandations sur les notifications présentés au Comité d'application pour examen ; c) Examen des informations communiquées par le secrétariat ; recommandations présentées à l'Organe exécutif. | CIPE Secrétariat Comité d'application | Contributions obligatoires à l'EMEP Budget ordinaire de l'ONU |
| 3.2 | Examiner toute communication ou question renvoyée concernant le non-respect éventuel par une Partie de l'une quelconque de ses obligations au titre d'un Protocole donné | a) Tableaux des tendances en matière de données sur les émissions et mises à jour fournis au secrétariat ; b) Analyse des informations fournies par le CIPE ; communication avec les Parties concernant un non-respect éventuel de leurs obligation ; questions renvoyées par le secrétariat ; aperçu des communications avec | CIPE Secrétariat | Contributions obligatoires à l'EMEP Budget ordinaire de l'ONU |

| <i>Point du plan de travail</i> | <i>Description et objectif de l'activité</i> | <i>Résultat concret escompté</i> | <i>Organismes responsables</i> | <i>Ressources nécessaires ou source de financement</i> |
|---------------------------------|---|--|--|--|
| | | les Parties, présenté au Comité d'application ; | | |
| | | c) Examen des communications des Parties et des questions soumises par le secrétariat ; décisions sur les informations complémentaires à demander aux Parties en cas de non-respect éventuel des obligations ; recommandations relatives aux cas de non-respect des obligations, soumises à l'Organe exécutif. | Comité d'application | |
| 3.3 | Élaborer à l'intention de l'Organe exécutif un rapport annuel sur les activités du Comité d'application | Rapport annuel contenant des informations d'ordre général et exposant les délibérations et recommandations dans les cas considérés | Comité d'application | |
| 3.4 | Examiner les recommandations énoncées dans le rapport du Comité d'application | Décisions sur le non-respect des dispositions et les questions connexes | Organe exécutif | |
| 3.5 | Procéder à un examen et envisager d'éventuelles révisions du mandat du Comité d'application, compte tenu des décisions pertinentes de l'Organe exécutif ainsi que des recommandations et des priorités stratégiques énoncées dans la Stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà et des mesures à prendre suite à l'évaluation scientifique de la Convention de 2016 | Proposition à l'Organe exécutif d'un mandat révisé du Comité d'application | Bureau de l'Organe exécutif, groupe spécial d'experts juridiques | |

Abréviation : CIPE = Centre des inventaires et des projections des émissions.

IV. Renforcement des capacités et sensibilisation en vue de promouvoir la ratification et la mise en œuvre

10. La viabilité à terme de la Convention suppose une participation constructive et énergique des Parties dans l'ensemble de la région ainsi qu'une vaste couverture géographique. Les mesures et activités de renforcement des capacités viseront à susciter un plus grand nombre de ratifications des trois Protocoles modifiés, à les faire appliquer et à veiller à ce que leurs dispositions soient respectées. L'objectif sera de développer les compétences, de faire mieux comprendre les dispositions des Protocoles, de tirer un meilleur parti des capacités existantes ; de mutualiser les enseignements tirés de l'expérience, et de transférer les connaissances relatives à la surveillance de la qualité de l'air, aux inventaires et projections des émissions et aux stratégies antiémissions pour que les pays, en particulier ceux de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, puissent adopter les meilleures techniques disponibles et honorer leurs engagements en matière de réduction des émissions (décision 2018/5, annexe, par. 47). Le but sera aussi d'assurer une sensibilisation constante, en particulier au niveau politique, à la nécessité d'améliorer la qualité de l'air et aux avantages procurés par la ratification des Protocoles (ibid., par. 46), aux effets de la pollution

atmosphérique sur l'environnement et la santé, ainsi qu'aux mesures de réduction de la pollution et à leur rapport avantages-coûts élevé. Les mesures viseront également à conférer à la Convention une plus grande importance politique dans les pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi qu'en Turquie. Les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation à mener au cours de la période 2022-2023 sont présentées dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4

Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation visant à promouvoir la ratification et la mise en œuvre

| <i>Point du plan de travail</i> | <i>Description et objectif de l'activité</i> | <i>Résultat concret escompté</i> | <i>Organismes responsables</i> | <i>Ressources nécessaires ou source de financement</i> |
|---------------------------------|---|--|---|---|
| 4.1 | Appuyer la transposition des dispositions des principaux Protocoles dans les législations nationales, par exemple l'introduction des meilleures techniques disponibles ou d'autres mesures rentables dans divers secteurs économiques : | | Secrétariat (mise en œuvre des engagements, comme stipulé dans les conventions de subvention) | 1 497 000 dollars ^a |
| | a) Élaborer une analyse des lacunes du cadre juridique national, évaluer les incidences économiques et environnementales et mettre au point un plan d'action national pour la mise en œuvre ; | Renforcement de la capacité à adapter la législation nationale, à actualiser les mesures de lutte contre la pollution atmosphérique et à prendre des mesures pour mettre en œuvre la Convention et ses Protocoles | | Union européenne, Norvège, Suède, Suisse (et autres donateurs potentiels) |
| | b) Organiser des ateliers sous-régionaux sur la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles, y compris le système intégré de permis environnementaux ou les mesures de réduction des émissions dans divers secteurs (par exemple l'énergie, l'industrie, les transports, l'agriculture et autres) ; | Amélioration de la capacité à élaborer des orientations sur l'adoption et la mise en œuvre d'une procédure d'autorisation intégrée, des meilleures techniques disponibles et des mesures de réduction des émissions dans des secteurs déterminés | | Union européenne (et autres donateurs potentiels) |
| | c) Effectuer des démonstrations des pratiques d'application des meilleures techniques disponibles dans la ou les entreprises sélectionnées grâce à la mise en œuvre d'un projet expérimental sur l'application de ces techniques au niveau national ou en organisant des voyages d'étude au niveau sous-régional. | Renforcement de la sensibilisation à l'application des meilleures techniques disponibles et des technologies de maîtrise des émissions au moyen de voyages d'étude et de projets expérimentaux | | Ressources nécessaires |
| 4.2 | Appuyer l'élaboration d'inventaires des émissions, d'analyses coût-efficacité, de projections relatives aux émissions et d'objectifs de réduction de ces dernières : | | Secrétariat (exécution des engagements, tels que spécifiés dans les accords | |

| <i>Point du plan de travail</i> | <i>Description et objectif de l'activité</i> | <i>Résultat concret escompté</i> | <i>Organismes responsables</i> | <i>Ressources nécessaires ou source de financement</i> |
|---------------------------------|--|---|--|---|
| | a) Organiser des ateliers techniques au niveau national pour améliorer les inventaires nationaux des émissions, y compris des émissions par maille, ou l'élaboration de projections des émissions ; | Amélioration de la communication des inventaires des émissions et élaboration de projections des émissions par les pays visés | de subvention respectifs) | Union européenne, Fédération de Russie (et autres donateurs potentiels) |
| | b) Aider les organes nationaux à élaborer des scénarios de réduction des émissions et la fixation d'objectifs de réduction des émissions à l'aide de méthodes pertinentes, notamment le modèle GAINS ; | Objectifs de réduction des émissions fixés par les pays visés conformément aux dispositions du Protocole de Göteborg | | Union européenne (et autres donateurs potentiels) |
| | c) Organiser des ateliers sous-régionaux sur l'estimation des émissions imputables au transport routier à l'aide de méthodes avancées, notamment le modèle COPERT. | Améliorer la déclaration des émissions en fournissant des données précises et de haute qualité sur les émissions du transport routier | | Allemagne (et autres donateurs potentiels) |
| 4.3 | Évaluer les progrès accomplis par les pays visés en matière de ratification (avantages, lacunes, besoins) et élaborer les mesures à prendre pour progresser sur la voie de la ratification | Recensement des besoins d'assistance supplémentaire et des étapes à franchir sur la voie de la ratification pour les pays visés | Secrétariat, Groupe de coordination de l'EOCAC | |
| 4.4 | Sensibiliser les pays visés à la pollution atmosphérique, à ses effets sur l'environnement et la santé, et aux mesures de réduction : | | Secrétariat, Groupe de coordination de l'EOCAC | |
| | a) Organiser des dialogues nationaux ciblés sur la qualité de l'air entre les acteurs de différents ministères afin de promouvoir la coopération intersectorielle et la sensibilisation ; | Sensibilisation au moyen de dialogues nationaux sur l'air pur dans les pays visés | | Union européenne (et autres donateurs potentiels) |
| | b) Organiser des manifestations et des campagnes de sensibilisation aux effets de la pollution atmosphérique et aux mesures visant à la réduire (par exemple, comme décrit dans les documents d'orientation technique) ; | Sensibilisation et compréhension accrues des effets de la pollution atmosphérique et des mesures visant à la réduire | | Union européenne (et autres donateurs potentiels) |
| | c) Élaborer des formations en ligne à progression autonome pour faire connaître la Convention et ses Protocoles ; | Meilleure compréhension des dispositions de la Convention et de ses principaux Protocoles grâce à des formations en ligne | | Allemagne, Suède, Union européenne (et autres donateurs potentiels) |

| <i>Point du plan de travail</i> | <i>Description et objectif de l'activité</i> | <i>Résultat concret escompté</i> | <i>Organismes responsables</i> | <i>Ressources nécessaires ou source de financement</i> |
|---------------------------------|---|---|--|---|
| | d) Traduire en langue russe les documents et les supports de communication pertinents (les priorités seront établies par le Groupe de coordination), et poursuivre l'élaboration et la maintenance du site Web en russe, le cas échéant. | Disponibilité de supports d'information en russe ; renforcement de la sensibilisation des pays de la sous-région à la Convention | | |
| 4.5 | Appuyer l'accroissement des échanges d'informations et la coopération entre pairs entre les pays visés : | | Secrétariat | 35 000 dollars (Fédération de Russie et autres donateurs potentiels) |
| | a) Organiser des sessions du Groupe de coordination (en coopération avec la TFTEI et éventuellement d'autres groupes et organes relevant de la Convention) pour échanger des informations, renforcer les capacités et créer des réseaux ; | Rapports d'étape à l'Organe exécutif | Groupe de coordination de l'EOCAC, TFTEI | |
| | b) Organiser des sessions de travail du Groupe de coordination en marge des sessions de l'Organe exécutif et des organes subsidiaires ; | Rapports d'étape à l'Organe exécutif | Groupe de coordination de l'EOCAC, Secrétariat | 18 000 dollars (Fédération de Russie et autres donateurs potentiels) |
| | c) Renforcer la participation des pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale aux travaux de l'Organe exécutif et de ses organes subsidiaires en fournissant une participation aux frais de voyage. | Participation de représentants des pays en transition aux sessions de l'Organe exécutif et de ses organes subsidiaires et autres réunions pertinentes | Secrétariat | 180 000 dollars (Suisse, Union européenne et autres donateurs potentiels) |

^a Sous réserve de la disponibilité des fonds.

Abréviations : Groupe de coordination de l'EOCAC = Groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l'application de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale ; TFTEI = Équipe spéciale des questions technico-économiques.

V. Communication, sensibilisation et coopération

11. Conformément à Stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà, il est nécessaire d'améliorer la communication sur les travaux menés dans le cadre de la Convention, les réalisations et les difficultés restantes afin de sensibiliser les décideurs et le public. « Les preuves scientifiques solides des incidences néfastes de la pollution atmosphérique sur la santé, les matériaux et les écosystèmes montrent combien il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures en vue d'améliorer la qualité de l'air et la santé publique, notamment en renforçant la coopération avec les pays non membres de la CEE » (décision 2018/5, annexe, par. 43). Il est indiqué dans la Stratégie qu'en ce qui concerne « leurs activités de communication, les organes relevant de la Convention devraient également redoubler d'efforts pour faire mieux connaître les raisons impérieuses, d'ordre environnemental, sanitaire et économique, de lutter contre la pollution atmosphérique, et

pour mettre en relief le rôle de la Convention en s'appuyant sur les réussites de la coopération multilatérale établie dans le cadre de celle-ci face à des enjeux scientifiques et politiques de plus en plus complexes » (ibid., par. 71). Des activités de sensibilisation seront menées pour préserver la notoriété internationale de la Convention, favoriser la coopération entre accords régionaux du monde entier et pour faire connaître l'expérience acquise dans le cadre de la Convention en vue de promouvoir une réponse commune pour lutter contre la pollution atmosphérique à l'échelle mondiale, conformément à l'alinéa i) du paragraphe 7 de la résolution 3/8 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. La coopération avec d'autres régions et forums sur les questions de pollution atmosphérique intercontinentale sera poursuivie. « Il est prévu, dans le cadre de la Convention, de mutualiser l'expérience acquise et les compétences scientifiques » (décision 2018/5, annexe, par. 76) avec d'autres régions, en particulier dans le cadre du forum pour la collaboration en vue de réduire la pollution atmosphérique.

12. Le tableau 5 ci-dessous ne reprend pas les tâches liées à la communication ou à la sensibilisation qui ont été expressément assignées à un organe technique ou subsidiaire et qui, de ce fait, sont prises en compte dans les sections « Activités scientifiques » et « Élaboration de politiques » du plan de travail.

Tableau 5
Communication, sensibilisation et coopération

| <i>Point du plan de travail</i> | <i>Description et objectif de l'activité</i> | <i>Résultat concret escompté</i> | <i>Organismes responsables</i> | <i>Ressources nécessaires ou source de financement</i> |
|---------------------------------|--|--|--|--|
| 5.1 | Communication | | | |
| | Faire mieux connaître la Convention et les problèmes de pollution atmosphérique à l'opinion publique dans l'ensemble de la région de la CEE et au-delà | <p>a) Communiqués de presse, brochures, articles et autres supports ; diffusion d'informations sur les réseaux sociaux. Il peut s'agir d'informations pertinentes fournies par les organes scientifiques relevant de la Convention, en particulier de résumés non techniques énonçant des conclusions claires, des recommandations et des faits intéressants destinés à être diffusés auprès de publics extérieurs ;</p> <p>b) Mise à jour conviviale du site Web de la Convention, principal moyen de communication avec le public (dans les limites officielles de la CEE) ;</p> <p>c) Infographies, vidéos ou autres supports destinés à informer le public des effets positifs de la diminution de la pollution atmosphérique transfrontière pour l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes.</p> | <p>Secrétariat</p> <p>Secrétariat</p> <p>Parties</p> | 50 000 dollars ^a |

| <i>Point du plan de travail</i> | <i>Description et objectif de l'activité</i> | <i>Résultat concret escompté</i> | <i>Organismes responsables</i> | <i>Ressources nécessaires ou source de financement</i> |
|---------------------------------|---|--|---|--|
| 5.2 | Sensibilisation et coopération | | | |
| 5.2.1 | Mener des activités de sensibilisation et de coopération, notamment en participant aux principaux processus et manifestations régionaux et internationaux et en organisant des manifestations pour faire connaître la Convention et ses travaux sur les effets de la pollution atmosphérique ainsi que les mesures visant à la réduire et pour favoriser la coopération | Webinaires, manifestations parallèles et ateliers avec les partenaires pour promouvoir la réduction de la pollution atmosphérique et améliorer la sensibilisation à la Convention | Secrétariat | 80 000 dollars ^b |
| 5.2.2 | Prendre contact avec les organisations partenaires, les institutions financières internationales et d'autres réseaux concernés (voir la décision 2018/5, annexe, par. 73) | Maintien des contacts avec d'autres organisations et réseaux Coopération avec d'autres organisations internationales, permettant d'améliorer la compréhension, l'échange d'informations ou de données | Secrétariat, organes techniques | |
| 5.2.3 | Étudier les possibilités en ce qui concerne la poursuite de l'Action de Batoumi pour un air plus pur lancée en 2016 à la huitième conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » | Utilisation de l'Action de Batoumi comme instrument d'appui aux activités des pays visant à améliorer la qualité de l'air | Organe exécutif | |
| 5.2.4 | Mieux faire connaître la Convention, s'il y a lieu, auprès d'autres accords et programmes multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement | Amélioration de la sensibilisation des autres programmes de la CEE à la Convention, et de leur connaissance des liens entre la pollution atmosphérique et les questions intersectorielles pertinentes | Secrétariat | |
| 5.2.5 | Promouvoir la participation d'experts de la CEE et d'autres experts aux réunions techniques et aux réunions des équipes spéciales et tirer parti autant que possible, des outils de réunion en ligne | Amélioration de la participation et de la sensibilisation | Équipes spéciales et organes techniques relevant de la Convention | |

^a Sous réserve de la disponibilité des fonds.

^b Sous réserve de la disponibilité des fonds pour les points 5.2.1 à 5.2.5.

VI. Principales réunions prévues dans le cadre de la Convention

13. L'Organe exécutif, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen et l'Organe directeur de l'EMEP tiendront leurs sessions annuelles à Genève. Le secrétariat de la CEE prendra les dispositions nécessaires pour organiser les réunions, pour assurer l'élaboration et la traduction des documents officiels, et pour assurer les services d'interprétation. Il prêtera

également son concours pour les réunions des bureaux de l'Organe exécutif et des principaux organes subsidiaires. L'organisation de toute réunion supplémentaire nécessitera des ressources additionnelles selon les estimations fournies par le secrétariat (voir ECE/EB.AIR/2021/1, tableau 17).

14. Conformément à la décision 2012/25, le Comité d'application tiendra au total quatre réunions au cours de la période 2022-2023. Le secrétariat de la CEE organisera ces réunions et en assurera le service, conformément au paragraphe 2 *bis* de la décision 2012/25.

15. On trouvera dans le tableau 6 ci-dessous la liste des réunions qui se tiendront en 2022-2023. Les dates indiquées pour 2023 sont provisoires et seront confirmées ultérieurement. La liste des documents officiels destinés aux réunions plénières de l'Organe exécutif et des organes subsidiaires est présentée en tant que document informel.

16. La liste complète des réunions, y compris celles des équipes spéciales et du Groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l'application de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, ainsi que des ateliers de renforcement des capacités, sera publiée sur le site Web de la Convention.

Tableau 6

Réunions de l'Organe exécutif, de l'Organe directeur de l'EMEP, du Groupe de travail des effets, de leurs bureaux et du Comité d'application

| <i>Année</i> | <i>Organe</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates</i> | <i>Lieu</i> |
|--------------|--|----------------------------|---|--------------|
| 2022 | Bureaux de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets | | Mars 2022 | À déterminer |
| | Bureau de l'Organe exécutif | | Avril 2022 | Genève |
| | Groupe de travail de la stratégie et de l'examen | Soixantième session | 11-14 avril 2022 | Genève |
| | Comité d'application | Quarante-huitième session | Mai 2022 | À déterminer |
| | Groupe de travail de la stratégie et de l'examen | Soixante et unième session | Juillet 2022 (provisoire) | Genève |
| | Comité d'application | Quarante-neuvième session | Septembre 2022 | À déterminer |
| | Bureau de l'Organe exécutif | | Septembre 2022 | Genève |
| | Organe directeur de l'EMEP, Groupe de travail des effets | Huitième session conjointe | Du 12 (après-midi) au 16 (matin) septembre 2022 | Genève |
| | Bureau de l'Organe exécutif | | 12 décembre (matin) 2022 | Genève |
| 2023 | Organe exécutif | Quarante-deuxième session | Du 12 (après-midi) au 16 (matin) décembre 2022 | Genève |
| | Bureaux de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets | | Mars 2023 | À déterminer |
| | Comité d'application | Cinquantième session | Mai 2023 (provisoire) | À déterminer |
| | Bureau de l'Organe exécutif | | Mai 2023 (provisoire) | Genève |
| | Groupe de travail de la stratégie et de l'examen | Cinquante-neuvième session | Mai 2023 (provisoire) | Genève |

| <i>Année</i> | <i>Organe</i> | <i>Réunion ou session</i> | <i>Dates</i> | <i>Lieu</i> |
|--------------|--|-----------------------------|-------------------------------------|--------------|
| | Groupe de travail de la stratégie et de l'examen | Soixantième session | Août ou septembre 2023 (provisoire) | Genève |
| | Comité d'application | Cinquante et unième session | Septembre 2023 (provisoire) | À déterminer |
| | Bureau de l'Organe exécutif | | Septembre 2023 | Genève |
| | Organe directeur de l'EMEP, Groupe de travail des effets | Neuvième session conjointe | Septembre 2023 | Genève |
| | Bureau de l'Organe exécutif | | Décembre 2023 | Genève |
| | Organe exécutif | Quarante-troisième session | Décembre 2023 | Genève |
